

CONCEPT DE PROTECTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DURANT L'ÉTÉ 2020 DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

(ACTIVITÉS A LA JOURNÉE ET CAMPS AVEC HÉBERGEMENT)

Introduction

Voici les mesures minimales obligatoires : tout organisateur·trice est libre de mettre en œuvre toute autre mesure supplémentaire qu'il jugera utile et opportune, compte tenu du contexte et des conditions de son activité.

Le·la responsable d'une activité enfance et jeunesse aura soin de présenter l'ensemble de ces mesures à son équipe d'encadrement (moniteurs·trices, JACK, cuisiniers, chauffeurs, etc.), aux participant·e·s, aux parents, ainsi qu'aux intervenant·es, invité·es, et prestataires de services.

Ces mesures doivent pouvoir être adaptables en tout temps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19 et aux décisions des autorités cantonales et fédérales y relatives.

Les règles de base habituelles pour l'organisation de camp de l'EERV demeurent par ailleurs valables, ainsi que les mesures générales de l'OFSP et le concept de protection édité par le Glaj.

Mesures générales de protection

Les personnes manifestant des symptômes ou susceptiblement contagieuses, ainsi que les personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé, ne participent et n'encadrent pas les activités.



L'identité de chaque encadrant·e et participant·e est répertoriée et conservée durant deux semaines après la fin de l'activité



Tous se lavent les mains régulièrement ou se les désinfectent, en particulier lors d'arrivées sur de nouveaux lieux.

Les gestes barrières en vigueur sont expliqués à tous.

Dans l'équipe d'encadrement, une personne supplémentaire est chargée du respect des mesures de protection en vigueur.

En cas de suspicion d'un cas de COVID-19

En cas de symptômes → isoler la personne du groupe → lui mettre un masque → organiser un contrôle médical → organiser le retour au domicile selon l'avis du médecin.

Un·e seul·e encadrant·e s'occupe d'une personne isolée et porte un masque.



Définir à l'avance une procédure en cas d'apparition de symptômes (possibilité d'isoler la personne) en attente d'une évaluation médicale et de son retrait du camp.

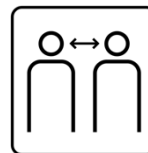


Avertir la cellule de crise de l'EERV (cf. contacts ci-dessous)

1. Distance

Dans la mesure du possible et en fonction de l'âge et du besoin des participant·es, les personnes de plus de 16 ans gardent la distance de sécurité entre eux (deux mètres) et avec les plus jeunes.

Sinon, prévoir des masques.



2. Liens avec les parents

En fonction de leur nombre, prévoir une arrivée et un départ échelonné des participant·e·s afin d'éviter que trop de parents ne se retrouvent en même temps dans un même lieu.



3. Hygiène, soins et santé

Le matériel (tel que savon liquide, papier ménage, points d'eau...) pour les mesures d'hygiène est mis à disposition en quantité suffisante par le·a responsable de l'activité.

Chaque encadrant·e a accès à un flacon de solution hydroalcoolique en permanence.

La pharmacie est équipée d'un thermomètre.



4. Transports

Éviter si possible les transports publics, sinon, bien désinfecter les mains après.

5. Locaux et matériel

Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement.

Le matériel fréquemment utilisé est désinfecté le plus souvent possible.

Le passage du matériel entre différentes mains est à éviter autant que possible.

6. Repas

Des gobelets personnalisés ou des gourdes personnelles sont prévus pour les boissons.

Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage des mains lors du retour des courses et au lavage des aliments (légumes, fruits).

Aucun aliment n'est proposé en libre-service



Les personnes en charge de la préparation du repas et du service sont invitées à porter un masque et des gants.



Durant le repas, participant·es et encadrant·es ne mangent pas à la même table et les distances de sécurité sont respectées.

POUR LES ACTIVITES A LA JOURNEE

1. Repas

Dans la mesure du possible, les participant·e·s amènent leur propre matériel pour le repas (services, assiettes, gobelet/gourde).

Les pique-niques et les goûters individuels amenés par les participant·e·s sont à privilégier.

2. Arrivée et départ de l'activité

Il est demandé qu'un seul adulte référent vienne amener et chercher son/ses enfant/s aux activités.

Afin de respecter une distance stricte, proposer un «sas», zone neutre, dans lequel ni les parents ni les encadrant·e·s ne pénètrent.

Contacts

- Marc Rossier, responsable EERV 15-25 ans, jeunesse@eerv.ch, T. 079 122 09 93
- Laurence Bohnenblust-Pidoux, responsable EERV 0-15 ans, enfance-familles@eerv.ch, T. 079 213 81 77
- Cellule de crise de l'EERV : Permanence téléphonique – T. 021 331 21 54, celluledecrise@eerv.ch

Références

- [Concept de protection du Glaj-Vaud](#)

POUR LES CAMPS AVEC HEBERGEMENT

1. Isolement du camp

Lors d'un camp, certains gestes barrières, notamment la distanciation physique, sont plus difficiles à tenir. Il est très important d'être particulièrement attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une première contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, le concept de protection du camp doit l'isoler au maximum des contacts avec l'extérieur.

Lors de contacts avec l'extérieur, les personnes portent un masque (pour les courses par ex.), et se désinfectent les mains au retour sur le lieu du camp.

2. Gestion de l'espace de nuit

Dans la mesure du possible, il faut prévoir un nombre restreint de participant·e·s par dortoir.

Éviter autant que possible le mélange entre les affaires des participant·e·s.

3. Arrivée et départ du camp

Les parents ne rentrent pas sur le lieu du camp mais restent à l'extérieur.

Il est vivement recommandé de ne pas proposer de visite du camp.